

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 11 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Lancement de la campagne 2020-2021 de commercialisation du coton graine.

Ledit lancement est prévu pour le 13 novembre 2020 dans la commune de Gogounou. Il consacre l'ouverture des marchés autogérés de coton graine dans toutes les zones de production cotonnière. Dès lors, démarreront les opérations de pesée, d'évacuation du produit et de rétribution des différents acteurs.

Le choix de cette période permet aux producteurs de commercialiser à temps le coton et d'éviter les risques de perte de poids, d'incendie de la production entreposée sur les marchés et/ou dans les champs ainsi que de mouille due aux pluies précoces.

Le démarrage des opérations permettra également aux sociétés d'égrenage d'amorcer l'usinage pour monter en rythme progressivement.

Le Conseil a instruit les Ministres et tous les acteurs concernés par le sujet à l'effet de sensibiliser les producteurs des zones cotonnières en général et ceux des localités frontalières en particulier, à la nécessité de commercialiser leur coton, comme recommandé, dans le mécanisme de l'interprofession.

I-2. Fixation des modalités de déroulement de la campagne de commercialisation 2020-2021 du soja.

La filière soja est en progression constante au fil des campagnes agricoles. Ainsi, il a été emblavé au titre de la campagne écoulée, une superficie de 192,412 hectares pour une production de 257.000 tonnes dont 240.000 tonnes déjà exportées.

En vue de soutenir cette dynamique, en accédant à la volonté des acteurs et tenant également compte de la tendance sur le marché international, le Conseil a marqué son accord pour la fixation du prix plancher d'achat à la somme de 175 FCFA/kg.

La présente campagne sera lancée le 19 novembre 2020 dans la commune de Djougou et durera jusqu'au 30 juin 2021. Un accent particulier sera mis sur la promotion des bonnes pratiques destinées à préserver le label du soja béninois.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté les décrets portant :

- création, organisation et attributions du Comité national de suivi de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- nomination des membres du Conseil d'administration de l'Ecole des Métiers du Numérique ;
- nomination des membres du Conseil d'administration du Centre de perfectionnement du personnel des entreprises (CPPE).

II- Communications.

II-1. Réalisation d'études dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable de la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé.

Ladite Zone a pour vocation d'accueillir des industries de transformation de matières premières ; d'où la nécessité de disposer d'un système autonome d'alimentation en eau potable.

Or, pour desservir les populations des localités environnantes, l'Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural procède à l'implantation d'un champ de forages de plus de 860 m³/jour de capacité.

Aussi, pour tenir compte des besoins de la Zone économique autant que du futur aéroport de Glo-Djigbé, la Société nationale des Eaux du Bénin envisage-t-elle, à partir dudit champ de forages, de réaliser des études

d'avant-projet détaillées et d'impact environnemental et social intégrant tous les paramètres du projet.

Ceux-ci font ressortir que la réalisation des infrastructures d'alimentation en eau desdits sites à l'horizon 2030 pourra se faire en trois (3) phases, à savoir :

- une première qui couvre un besoin de 9.434 m³/jour ;
- une deuxième couvrant un besoin de 7.739 m³/jour ; puis
- une troisième pour un besoin de 24.213 m³/jour.

A cet effet, le Conseil a autorisé la contractualisation avec un cabinet spécialisé et instruit le Ministre de l'Eau et des Mines de veiller au respect scrupuleux du délai imparti pour mener lesdites études.

II-2. Mutation institutionnelle de la Direction générale de l'Eau.

Un audit a été commandité dans le but d'assurer une meilleure prise en charge du secteur de l'eau par la structure la mieux indiquée.

A cet effet, il est recommandé notamment que la Direction générale de l'Eau soit recentrée sur ses activités régaliennes que sont, entre autres, l'élaboration de la politique nationale et des stratégies relatives à la gestion de l'eau, la promotion et le suivi des activités des structures et organes de gestion intégrée des ressources en eau, etc.

De même, l'audit a-t-il préconisé la création d'une seule Agence nationale de Bassins hydrographiques en lieu et place de plusieurs Agences comme c'est le cas actuellement, pour gérer les ressources en eau des bassins naturels dont regorge notre pays.

En prenant acte de ce rapport, le Conseil a instruit le Ministre de l'Eau et des Mines à l'effet de mettre en œuvre ces recommandations.

II-3. Contractualisation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction du Centre des Affaires maritimes de Cotonou.

La construction de ce centre est prévue au Programme d'Action du Gouvernement. Il est un complexe destiné à abriter, dans un cadre

moderne, fonctionnel et adapté, l'ensemble des acteurs exerçant sur la plateforme portuaire.

Au regard de la spécificité d'une telle infrastructure et des exigences liées à sa réalisation, il est fait recours à des prestataires de grande expérience pour la conduite des études et la supervision des travaux.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour que les études soient réalisées par le cabinet retenu.

II-4 Mise en concession des rizeries de Malanville et de Glazoué.

Avec un plan d'investissement d'un montant de 11,5 milliards de FCFA sur dix ans, la société Premium Rice Mills Industries limited entend créer 600 emplois directs et 3000 emplois indirects autour de ces deux industries.

Elle investira également pour la gestion d'une chaîne de valeur complète et intégrée du riz, d'une capacité installée de 430.000 tonnes, ce qui impactera directement 650.000 producteurs et rapporter des revenus aux communautés à la base, à travers des centaines de coopératives de riziculteurs.

Par ailleurs, la société travaillera à labéliser le riz béninois et à lui assurer un emballage répondant aux normes en la matière.

Enfin, les investissements prévus produiront un effet d'entraînement important sur la chaîne d'approvisionnement, la logistique, l'entreposage et d'autres industries auxiliaires, le tout axé sur la fourniture d'intrants agricoles, de matériels et outils, notamment les équipements de récolte et de conditionnement du riz paddy.

Les Ministres concernés par le dossier veilleront au processus de réhabilitation et de mise en exploitation à bonne date des dites usines.

III- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées.

- ✓ **Au ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche**

Conseiller technique à la recherche, à l'agriculture et à l'alimentation

Monsieur Sylvestre FANDOHAN

Conseiller technique à l'aménagement et à l'équipement rural

Monsieur Gontrand Comlan BAGAN

Directeur des statistiques agricoles

Monsieur Alexandre BIAOU

✓ **Au ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts**

Directeur départemental du tourisme de la culture et des arts comme ci-dessous :

Atacora/Donga

Monsieur Imadou-Dine MOUSSOULOUMI TRAORE

Borgou / Alibori

Monsieur Mamadou Garou N'Douro BAGOUDOU

Zou/Collines

Monsieur Tayo Jacob AFFORA

Mono/Couffo

Monsieur Comlan H. Rock GNASSOUNOU-AKPA

Atlantique/Littoral

Monsieur Houénagnon Jean-Marie ANIGLE

Ouémé/Plateau

Monsieur César S.G. GODONOU

✓ **Au ministère du Numérique et de la Digitalisation**

Directeur adjoint de cabinet

Monsieur Koudouss LANIGNAN

Conseiller technique au numérique et à la digitalisation

Monsieur Sètonджи Guillaume KOUNDE

Conseiller technique à la coopération

Monsieur Joseph Josué MEHOU

Conseiller technique au développement des compétences numériques

Monsieur Michel OKAN

Conseiller technique au suivi des projets et réformes

Monsieur Songbian ZIME

Directeur des systèmes d'information

Monsieur Pontien DEGUENON

Directeur de la digitalisation

Monsieur Boris Rodrigue Y.M. SEHLOUAN.

Fait à Cotonou, le 11 novembre 2020,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Édouard OUIN-OURO.-